

Commentaire du texte de L.DUBOIS "le traité de Lisbonne"

Par XperiaRay, le 30/01/2012 à 20:24

Bonjour

Voilà j'ai comentaire à faire sur ce texte, dans lequel l'auteur parle: d'un problème d'opacité de la procédure de négociation, d'un problème d'opinion publique (avec le refus de l'Irlande à ratifier le traité par référendum).

Puis il traite des phases de stagnation de l'unification européenne (par exemple Le royaume-uni, le Danemark et l'Irlande) et il termine par abordé la progression par cycles de cette unification (progrès, enlisement ou crise et reprise).

Pour finir l'auteur pose une ouverture à la fin de son extrait, en supposant que si l'union continue ce cycle d'unification elle risque à un moment ou à un autre de se dissoudre.

Ainsi, j'ai dégager la problématique suivante:

- " Dans quelles conditions le traité de Lisbonne a-t-il été adopté?"

Pour mon plan j'aurai proposer:

I- Un traité fondateur et non constitutionnel.

A/ Un manque de coopération par une opacité de la procédure de négociation.

." En revanche pose problème l'opacité de la procédure de négociation et dont l'essentiel a été conduit par un cercle étroit de négociateur"

B/ Un traité fondateur et non contitutionnel.

." Mais il n'est pas aisé d'admettre que le parlement puisse désavouer le peuple."

II- Une évolution progressive mais parfois incertaine de l'Union européenne.

A/ Une progression caractérisée par un cycle répétitif.

." Depuis l'origine elle semble progresser par un cycle."

B/ Le risque de dissolution de l'Union en raison de la répétition du cycle.

." De ce progrès l'union semble conserver la capacité. Aussi bien y sera-t-elle peut être un jour forcée sous peine de se dissoudre."

Voilà j'attends d'avoir votre avis.

Je vous remercie d'avance.

Par **Thibault**, le **30/01/2012** à **20:32**

Salut,

Au niveau de tes titres, attentions ton I et ton IB sont identiques... pas gégé.

Il y a, notamment, dans ce sujet, une partie concernant le déficit démocratique dont patit l'UE. Une précision: est-ce que le sujet porte uniquement sur l'élaboration et l'adoption du traité de Lisbonne, ou plus généralement du fonctionnement des institutions ? N'ayant pas le texte à commencer sous les yeux, je ne peux que me poser cette questions.

En tout cas, sur le déficit démocratique, il serait de bon ton de démontrer que malgré un premier refus de la "Constitution", force est de constater que Lisbonne a bien vu le jour, simplement amputé de ses dispositions les plus symboliques.

Il faut démontrer ce déficit démocratique, auquel Lisbonne tente de remédier: médiateur européen, consultation des parlements nationaux etc. Pour autant, l'UE se développe sur une boulimie d'intégration, cherchant à résoudre ses problèmes par toujours plus d'intégration et de compétences transférées... sans se poser des questions plus fondamentales...

C'est un vaste sujet, je ne fais que te donner quelques idées dans le désordre, j'espère que c'est déjà ça ! ;)

Par **Camille**, le **31/01/2012** à **09:25**

Bonjour,

Accessoirement, surveillez dès maintenant votre orthographe et vos conjugaisons, c'est un peu bête de gâcher la marchandise par quelques taches...

Pour l'histoire du "cycle répétitif", c'est un peu le lot commun de toute construction politique basée sur le volontariat de ses membres. C'est bien clair que les dictatures se mettent en place beaucoup plus vite !

Et à propos d'intégration, il est facile de comprendre que lorsqu'on intègre de nouveaux pays alors que la construction n'est pas encore achevée, les décisions ultérieures deviennent encore plus difficiles à adopter.

Par **Juriste27**, le **02/02/2012** à **12:09**

Je traite exactement le même sujet.

Ma problématique : quel représentation du Traité de Lisbonne l'auteur donne t-il ?

I) une représentation en stagnation évidente

Il ressemble au traité constitutionnel massivement rejeté (" se contente de réaménager le règlement intérieur de l'union.... ")

Non respect de l'opinion publique...

Et dans une seconde partie la représentation d'un traité en stagnation : mais pas irrévocable (

comme le dit l'auteur une évolution reste soutenable " car ce n'est pas la première fois que l'unification européenne connaît une phase de stagnation)

Par **XperiaRay**, le **04/02/2012** à **17:05**

voici la correction:

I. Un contexte d'adoption décevant.

- a) Une élaboration insatisfaisante.
- b) Une participation citoyenne insuffisante.

II. Une sortie de crise néanmoins apparente.

- a) Une stagnation relative de la dynamique européenne.
- b) Un processus d'évolution cyclique inévitable.